

Le logo ne peut être utilisé qu'une fois la liste officiellement publiée, le 10 juillet.

Veillez noter les conditions suivantes : La durée de l'accord est d'un ou deux ans à compter de la date d'achat, selon le pack choisi.

Le bon de commande et ces conditions générales (collectivement le "Contrat de Licence de Sceau") sont conclus entre le Concédant en son propre nom et en tant qu'agent au nom de NBCUniversal Media, LLC ("NBCU") et CNBC (UK) Limited ("CNBC") et le Licencié. Individuellement, le Concédant et le Licencié peuvent également être désignés comme une "Partie", et collectivement seront désignés comme les "Parties".

1. **Concession de droits et conditions d'utilisation :** Le concédant accorde par la présente au licencié une licence limitée, non exclusive, non transférable et non cessible d'utilisation du sceau sous licence uniquement pour l'utilisation autorisée pendant la durée et dans le territoire. Le licencié doit utiliser le sceau sous licence conformément à toutes les modalités et conditions du présent accord. En aucun cas, le licencié n'a le droit d'utiliser ou de faire référence de quelque manière que ce soit à un nom, logo ou marque de commerce du concédant, de CNBC ou de NBCU, sauf autorisation expresse accordée dans le cadre de l'exercice par le licencié de la licence concédée par les présentes. Le sceau sous licence doit être utilisé dans la forme fournie et dans son intégralité sans aucune modification ou altération. Le licencié ne doit pas utiliser le sceau sous licence de manière qui, de l'avis de CNBC, pourrait être embarrassante, préjudiciable, diffamatoire ou dénigrante pour CNBC, NBCU ou l'une des sociétés mères, filiales ou affiliées de NBCU et/ou leurs activités ou employés, ou remettre directement ou indirectement en question l'intégrité éditoriale ou les normes de CNBC. Le licencié ne doit pas avoir le droit de céder, transférer ou concéder en sous-licence l'un des droits concédés aux présentes, sauf avec le consentement écrit du concédant, consentement qui sera donné à la seule discrétion du concédant.
 2. **Propriété intellectuelle :** Le licencié reconnaît que NBCU détient uniquement tous les droits, titres et intérêts sur la marque de commerce CNBC contenue dans le sceau sous licence, et que le concédant détient tous les droits, titres et intérêts sur la marque de commerce Statista contenue dans le sceau sous licence, ainsi que sur tous les autres composants du sceau sous licence, à l'exception de la marque de commerce CNBC. Le licencié reconnaît en outre, représente et garantit qu'il n'a pas acquis, et ne doit pas acquérir, de droit, titre, intérêt ou autre propriété sur le sceau sous licence. Si un tel droit, titre, intérêt ou autre propriété est acquis par le licencié en vertu de la loi ou autrement, le licencié convient de céder, et par les présentes cède, tous ces droits, titres et intérêts à NBCU ou au concédant, sur demande et sans autre contrepartie. Le licencié fournira et exécutera tous les documents nécessaires pour effectuer et enregistrer de telles cessions. Toute utilisation du sceau sous licence et toute bonne volonté et avantage découlant de cette utilisation seront au bénéfice de NBCU et du concédant. Le licencié ne fera rien qui puisse endommager, nuire ou compromettre de quelque manière que ce soit la validité du sceau sous licence, ni n'attaquera, ne contestera ou ne remettra en question, ni n'aidera d'autres à le faire, le droit, le titre et l'intérêt de NBCU et du concédant dans le sceau sous licence, et la validité de cet accord. Le licencié informera promptement le concédant s'il apprend toute violation, infraction et/ou appropriation du sceau sous licence.
 3. **Durée et résiliation :** Le contrat de licence de sceau prend effet à la date d'entrée en vigueur et reste en vigueur pour la durée, sauf résiliation conformément à la présente clause 3. Le concédant peut résilier cet accord immédiatement si le licencié, toute personne agissant pour le licencié ou ses sociétés affiliées : (a) enfreint toute disposition essentielle de ce contrat de licence de sceau ; ou (b) devient insolvable, a un administrateur, un récepteur ou un gestionnaire nommé sur la totalité ou une partie de ses actifs ou de son entreprise, conclut une composition ou un arrangement avec ses créanciers, prend ou subit une mesure similaire consécutive à une dette, ou une ordonnance ou une résolution est prise pour sa liquidation (autre que pour la réorganisation solvable) ou tout événement survient dans une juridiction étrangère analogue ou comparable à tout ce qui précède.
- Le concédant aura le droit de refuser et/ou de révoquer la licence de sceau en cas où le concédant informe le licencié que NBCU ou CNBC a déterminé, à sa seule discrétion, que cette utilisation violerait ou pourrait violer ou tendrait raisonnablement à violer ou à revendiquer la violation ou la violation des droits de tiers, ou dans le cas où l'utilisation serait, de l'avis de NBCU ou de CNBC, préjudiciable aux intérêts de NBCU ou de CNBC ou à l'exploitation ou à l'exposition de la propriété intellectuelle de NBCU ou de CNBC. Dans le cas où le licencié se livre à un comportement non professionnel ou contraire à l'éthique, commet un acte ou est impliqué dans une situation qui (A) le met dans la disgrâce publique, le mépris, le scandale ou la raillerie, (B) choque, insulte, offense la communauté ou une partie significative de celle-ci, (C) porte préjudice au concédant, à NBCU, à CNBC ou au licencié, ou (D) si une publicité est donnée à un tel comportement, commission ou implication qui s'est produit précédemment, le concédant aura le droit de résilier immédiatement cet accord et de révoquer immédiatement la licence. En cas de retrait de la licence, les frais de licence ne sont pas remboursables. À la fin de la durée ou en cas de résiliation de cet accord en vertu de cette clause 3, le licencié devra immédiatement retirer le sceau sous licence et cesser toute utilisation de la marque de commerce du concédant et de CNBC, y compris mais sans s'y limiter, toutes les utilisations autorisées du sceau sous licence, et n'aura plus aucun droit d'utiliser le sceau sous licence ou les marques de commerce associées.
4. **Général.**
 - a. Le paiement des frais de licence est dû dans les 30 jours suivant la réception de la facture.
 - b. Cette licence constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tous les accords antérieurs, les ententes, les engagements, les négociations et les discussions, qu'ils soient verbaux ou écrits.
 - c. Cette licence ne peut être modifiée, altérée, modifiée ou autrement changée en aucune manière, sauf par écrit signé par les deux Parties.
 - d. Cette licence est personnelle au licencié, et le licencié ne peut pas céder ou transférer l'un de ses droits ou déléguer l'une de ses obligations en vertu de cet accord sans le consentement écrit préalable du concédant. Cette licence liera et profitera respectivement aux successeurs des Parties et aux cessionnaires et bénéficiaires autorisés des Parties, le cas échéant.
 - e. Toute notification ou autre communication en vertu de cette licence doit être écrite et sera réputée donnée lorsqu'elle est remise en main propre, lorsqu'elle est envoyée par e-mail avec confirmation de réception, ou trois (3) jours ouvrables après avoir été envoyée par courrier recommandé ou certifié, avec accusé de réception, aux Parties aux adresses indiquées sur le formulaire de commande (ou à toute autre adresse qu'une Partie peut spécifier par notification à l'autre Partie).
 - f. Cette licence sera soumise au droit allemand et tout litige découlant de celle-ci sera d'abord soumis à une médiation non contraignante pour résolution. Si un litige découlant de cet accord devient nécessaire, ledit litige ne sera déposé que devant les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.
 - g. Les titres dans cet accord sont uniquement destinés à des fins de commodité et de référence, et ne seront pas considérés comme faisant partie de cet accord ni n'affecteront son interprétation.
 - h. NBCU sera réputé bénéficiaire tiers de cette licence, avec le droit d'appliquer les termes ci-inclus contre le licencié comme si NBCU était une partie directe à cet accord.